



Réseau de coopération des acteurs
du patrimoine culturel en Pays de la Loire

ConneXionS n°3

Réunion par visioconférence

Judi 24 juin 2021 14h-16h

Le rôle de l'État et les dispositifs de soutien concernant le secteur patrimonial

Compte-rendu

Intervention de Philippe Charron

La DRAC est un service déconcentré du ministère de la Culture. Ce ministère dirige des grands établissements publics (Louvre, Château de Versailles, centre des monuments nationaux). Il est important en matière économique car il participe à l'attractivité du territoire. Trente millions de visiteurs passent chaque année dans des structures qui dépendent du ministère de la Culture.

L'organisation de la DRAC des Pays de la Loire

La DRAC s'organise en deux grands pôles : le pôle *Patrimoines, architecture et espaces protégés* et le pôle *Création, industries culturelles et action culturelle et territoriale*. Le second soutient les secteurs de la musique, de la danse, du théâtre, du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel et des arts visuels. Le pôle *Patrimoines, architecture et espaces protégés* regroupe pour sa part les services d'archéologie, de la conservation régionale des Monuments historiques, des musées (labellisés Musée de France) ainsi que le service *Paysage, architecture et développement durable*. Les *Unités départementales de l'architecture et du patrimoine* (UDAP) dépendent aussi de ce pôle. Il s'agit de services déconcentrés à l'échelle du département. cf. [2021-06-24_Missions-drac]

Les missions du service de la conservation régionale des Monuments historiques

En Pays de la Loire, il y a peu ou prou 2 000 Monuments historiques et environ 20 000 objets mobiliers classés ou inscrits. La DRAC soutient des travaux de toute nature sur ces immeubles et objets à hauteur de 6 millions d'euros par an.

Les missions des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

L'architecte des Bâtiments de France (ABF) est l'homme de terrain, au contact avec les particuliers. Son avis ne peut être modifié par les élus. Environ un tiers des espaces construits en Pays de la Loire relèvent d'une juridiction de protection, qui nécessitent la consultation d'un ABF. Ils émettent chaque année environ 30 000 avis.

Inventaire des dispositifs de financement de la DRAC

Présentées par **P. Charron**

- Subventions dans le domaine de l'archéologie

[Subvention pour une opération programmée](#)

[Subvention pour une publication, un colloque ou une exposition](#)

[Subvention pour une fouille préventive](#)

Les subventions pour les fouilles préventives existent pour soulager le propriétaire ou l'opérateur.

- Subventions pour les Monuments historiques

Ces aides ne concernent que des monuments ou des objets classés ou inscrits MH.

[Subvention pour intervention sur un immeuble protégé \(étude, entretien, réparation, restauration\)](#)

[Subvention pour intervention sur un objet mobilier protégé \(étude, entretien, restauration\)](#)

La DRAC décerne aussi des labels :

- *Jardin remarquable* s'appuie sur la dimension qualitative du jardin mais aussi sur la manière dont le public est accueilli, sur la médiation réalisée etc. : [Obtention du label Jardin remarquable](#)
- *Architecture contemporaine remarquable* identifie les monuments intéressants de moins de cent ans qui ne sont pas éligibles à une protection MH. Ce label ne donne pas lieu à une subvention financière : [Obtention du label Architecture contemporaine remarquable](#)
- *Ville et Pays d'art et d'histoire* donne lieu à des subventions versées aux collectivités locales : [Obtention du label Ville et Pays d'art et d'histoire](#)

[Subvention pour les aides aux associations concernant la promotion de l'architecture](#)

[Subventions destinées aux opérations de restauration aux abords des MH](#)

Subvention pour projets en abords (UDAP) (contactez la DRAC des Pays de la Loire pour plus de détails) : réservée aux particuliers, pour des travaux de façades lorsque l'avis d'un ABF surenchérit le coût de certaines interventions. Cette subvention correspond à environ 120 000€ par an, soit une trentaine de dossiers.

Subvention pour les projets en SPR (UDAP) (contactez la DRAC des Pays de la Loire pour plus de détails) : réservée aux particuliers. Principalement pour des travaux de ravalement de façades.

Subventions destinées aux études en vue de la réalisation d'un SPR (contactez la DRAC des Pays de la Loire pour plus de détails) : lorsqu'une collectivité le souhaite, l'État prend à sa charge la moitié des travaux.

- Subventions pour les musées

[Aides au fonctionnement](#) :

- Aide aux projets d'expositions
- Aide au récolement, à l'informatisation et à la numérisation
- Aide aux actions de développement des publics
- Soutien à l'emploi (2 axes prioritaires : recrutement de responsables scientifiques qualifiés et création et développement de services des publics)

Ces subventions portent surtout sur les études dans le cadre de la refonte du parcours de visite, la rénovation du musée etc. L'emploi est aussi aidé pour que des petits musées puissent se doter d'un conservateur ou de prestations extérieures.

[Aide à la diffusion scientifique des collections](#) (colloques, publications)

[Aide à l'enrichissement des collections \(Fonds régional d'acquisition des musées de France ou FRAM\)](#)

permet de renouveler les collections des musées. Entre 30 et 50 achats sont effectués chaque année pour enrichir les collections des musées.

[Aide à la restauration des collections des musées de France \(Fonds régional d'aide à la restauration ou FRAR\)](#) permet la restauration des collections des musées de France. Ce fonds représente environ 300 000€ annuels.
[Subventions d'investissement \(études et travaux de construction ou d'aménagement des équipements constitutifs du musée\)](#)

[Appel à projets « C'est mon patrimoine »](#)

[Opération La classe, l'œuvre](#)

Prix Patrimoine pour tous : Contactez la DRAC des Pays de la Loire

Prix « Osez le musée » : Contactez la DRAC des Pays de la Loire

Appel à projets « Exposition d'intérêt national » : Contactez la DRAC des Pays de la Loire

[Devenir musée de France](#)

[AAP Programme Numérisation Valorisation](#)

- Subventions pour les archives présentées par **Alexandra Manière**

[Aide à la valorisation, à la préservation et à la promotion des archives](#)

Subventions pour la numérisation, la restauration et la valorisation des archives. Elles peuvent concerner aussi bien les archives papier que celles liées au patrimoine culturel immatériel (fonds sonores ou visuels). Elles servent à aider à la collecte, à la numérisation, à l'inventaire et aux conditions de communication de ces fonds (site internet). Des expositions, publications, colloques et journées d'études sont aussi financés pour participer à la valorisation des archives.

[Appel à projets Programme Numérisation Valorisation](#) concerne tous les contenus culturels (archives, captation de spectacles, modélisation d'objets en 3D etc.). Une trentaine de candidats en 2021. Les candidats sont divers : services d'archives, musées, centres de danse, associations etc. **Philippe Boisseleau** apporte son témoignage : l'OPCI accompagne la commune de Corcoué-sur-Logne et l'association *La ligne* pour créer un parcours patrimoine dans la ville. Un volet traite aussi du traitement d'archives. Ce projet a été soutenu à hauteur de 2 000€ par la DRAC.

Aide aux commémorations et célébrations nationales : Contactez la DRAC des Pays de la Loire

[Appel à projets Archivage numérique en Territoires](#)

[Subventions pour le patrimoine linguistique](#) et la valorisation des langues de France.



Réseau de coopération des acteurs
du patrimoine culturel en Pays de la Loire

www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr



Le Pôle Patrimoine reçoit le soutien de l'État-Drac et de la Région Pays de la Loire

